



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



A Paris, le 13/06/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCE 2030 : DEUXIEME EDITION DES RENCONTRES NATIONALES DES « DÉMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE » A RENNES LES 13 & 14 JUIN 2023

Après un lancement réussi du réseau en novembre 2022 en présence d'Olivier KLEIN, Ministre délégué chargé de la ville et du logement et avec Bruno BONNELL, Secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, la 2^{ème} édition des Rencontres nationales des Démonstrateurs de la ville durable est organisée en juin 2023, à Rennes.

Afin de permettre le partage d'expériences, des bonnes pratiques et de favoriser la diffusion des innovations portées par les démonstrateurs, des Rencontres nationales sont organisées annuellement afin de réunir l'ensemble des porteurs de projets.

Cette deuxième édition a pour fil conducteur « *le Pilotage de l'innovation* » : comment garder son cap de transformation ? Quels défis posent un projet innovant, dans la conduite de projet et dans l'animation d'un écosystème d'acteurs ? Autant de réflexions qui seront débattues et enrichies des retours d'expérience des lauréats.

Les Rencontres s'articulent autour de 2 temps forts.

Ainsi, pour la première journée, les Rencontres sont hébergées au sein de l'Hôtel Pasteur, projet « ÉcoCité-Ville de demain », lieu unique et original, représentatif de la ville inclusive et créative et des nouvelles pratiques de fabrique de la ville.

La seconde journée permettra aux lauréats de découvrir le démonstrateur de Rennes « Les Halles en commun », située dans la ZAC de la Courrouze, ainsi que des réalisations du précédent programme ÉcoCité- Ville de demain autour de 3 thèmes : la nature en ville et la gestion des eaux pluviales, la concertation à l'aune de l'urbanisme culturel et les évolutions architecturales du projet à travers les prescriptions énergétiques et bas carbone.



**BANQUE des
TERRITOIRES**
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

ANRU
Agence Nationale
pour la Renovation
Urbaine

Deux phases d'accompagnement des lauréats

Les 39 lauréats, dévoilés début 2022, bénéficient actuellement d'un accompagnement en phase d'incubation de leur projet, pour une durée de 36 mois maximum. Ils sont soutenus par l'État à hauteur de 500 K€ maximum.

Durant cette période, les collectivités sont soutenues financièrement et techniquement par France 2030, en leur donnant les moyens, quelle que soit leur taille, d'affiner au mieux le contenu et l'ambition de leurs innovations. Arrivés à maturité, les projets bénéficieront également du soutien de France 2030, jusqu'à 10 millions d'euros par démonstrateur, lors de la phase de réalisation, pour la mise en œuvre des actions innovantes.

Les projets les plus matures présentent leurs actions opérationnelles en Comité d'engagement dès 2023.

Les porteurs ont jusqu'à fin 2025 pour finaliser leur phase d'incubation et présenter leur projet opérationnel.

Un programme France 2030

Lancé en mai 2021 dans le cadre de France 2030 (ex-Programme d'investissements d'avenir), l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs de la Ville Durable », doté de 305 M€, est un programme opéré par la Banque des Territoires et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour le compte de l'État. Il vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français.

Ces projets s'inscrivent dans la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments Innovants » de France 2030 qui s'articule autour de 3 axes :

- Accélérer la transformation des villes par une approche intégrée ;
- Agir sur le bâti pour la sobriété en énergies et en ressources ;
- Accompagner le développement des filières.

En agissant à la fois sur une approche intégrée au sein de démonstrateurs exemplaires et sur l'accompagnement des filières et de l'émergence de solutions nouvelles, France 2030 impulse la ville de demain.

Contacts presse :

En cas de souhait de présence d'un journaliste, merci de s'inscrire à l'évènement ou de prévenir par mail ou téléphone Emilie Mothé (emilie.mothe@caissedesdepots.fr – 06 11 58 81 83)

Services du Premier ministre :

communication@presse.pm.gouv.fr - 01 42 75 50 78/79

Ministère du Logement :

- 01 40 81 81 23

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr - 01 44 49 89 06

Secrétariat général pour l'investissement :

presse.sgpi@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts :

julia.andre-jallerat@caissedesdepots.fr - 06 70 62 17 62

Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :

cmaire@anru.fr - 01 53 63 56 89

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par l'exclusion de toute dépense défavorable à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des Territoires.
- ✓ *Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)*

A propos du plan national de relance et de résilience (PNRR)

La **Facilité de relance et de résilience (FRR)** est l'instrument phare du plan de relance européen engagé pour la période 2021-2023. Elle constitue une aide directe à la relance dans les Etats membres pour financer les réformes structurelles, les transitions écologique et numérique, et l'accélération de la croissance potentielle. Elle permettra de rembourser aux États membres une partie des crédits nationaux qu'ils auront engagés, à partir du 1er février 2020 et jusqu'au 31 août 2026, dans leurs plans de relance nationaux. A ce titre, la part des subventions maximale attribuée à la France est estimée à 40 Md€ sur le montant de 100 Md€ du plan « France relance ». Pour en bénéficier, la France a présenté le 28 avril 2021 un Plan national de relance et de résilience (PNRR) pour la période 2021-2026. Il a reçu une évaluation positive de la part de la Commission et a été adopté à la majorité qualifiée du Conseil de l'Union européenne à l'été 2021. **Le PIA 4 fait ainsi partie intégrante des mesures éligibles à un financement par la FRR telles que présentées dans le PNRR.** Le soutien apporté au titre de cette facilité interviendra sous

forme de remboursement à l'Etat des financements octroyés et non d'un financement direct auprès des bénéficiaires.

Plus d'informations sur : <https://www.economie.gouv.fr/plan-national-de-relance-et-de-resilience-pnrr#>

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr ¹/₂ [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

A propos de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer le cadre de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces et équipements publics, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe de près d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement et à l'innovation dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

<https://www.anru.fr/> Suivez-nous sur [@AnruOfficiel](https://twitter.com/AnruOfficiel) Rejoignez-nous sur LinkedIn [ANRU](https://www.linkedin.com/company/anru)



Mardi 13 juin 2023

Hôtel Pasteur

2 Place Pasteur, 35000 Rennes

13h30-14h00 : Accueil café

14h00-15h15

PLENIERE D'OUVERTURE

Interventions

Laurence BESSERVE, 2^{ème} Vice-Présidente de Rennes Métropole en charge de l'aménagement et de l'habitat

Yann HUAUME, Maire de Saint-Sulpice-la-Forêt et Vice-Président au Numérique de Rennes Métropole

Bruno BONNELL, Secrétaire Général pour l'investissement (*projection vidéo*)

Jean-Baptiste BUTLEN, Sous-Directeur de l'Aménagement Durable au sein du ministère de l'Écologie et de la Cohésion des Territoires – DGALN

Nicolas CHUNG, Directeur de la mission PIA – Banque des Territoires

Marie-Alexandra COSTE, Responsable Démonstrateurs de la ville durable – Banque des Territoires

Présentation de l'Hôtel Pasteur

Jade BECHTEL, Coordinatrice de l'association l'Hôtel Pasteur

15h30-17h45

ATELIERS DE TRAVAIL AUTOUR DE LA THEMATIQUE : Pilotage de l'innovation

Animation

Equipe opérationnelle de la Banque des Territoires et de l'ANRU avec l'appui d'OpenCommunities

Cette séquence permettra d'aborder les enjeux de pilotage spécifiques à une démarche d'innovation.

Pour cela, les lauréats seront répartis à des tables regroupant chacune 3 à 4 lauréats et échangeront autour de leur projet de transformation.

Plus d'informations vous seront dévoilées lors du flash méthodologique du 25 mai !

17h45-18h30

VISITE DE L'HÔTEL PASTEUR

A la fin de la journée, vous pourrez déambuler dans l'Hôtel Pasteur et découvrir comment ce lieu de patrimoine universitaire et hospitalier a été transformé en lieu d'expérimentation et de cohabitation par les citoyens et riverains.

A partir de 20h00

COCKTAIL DINATOIRE

Bretone – 7 Rue Joseph-Sauveur, 35000 Rennes

Mercredi 14 juin
Les Halles en Commun
24 Avenue Jules Maniez, 35000 Rennes

9h00-9h30 : Accueil café

9h30-10h30

Introduction

Gabriel GIABICANI, Directeur du Département de l'Innovation et des Opérations – Banque des Territoires

Patrice BODIER, Directeur régional Bretagne – Banque des Territoires

Marc HERVE, 1^{er} adjoint délégué à l'urbanisme – Rennes Métropole

Présentation de l'opération de la Courrouze et des Halles en Commun

Antoine MONNERIE, Directeur Général – Territoires Rennes

10h30-12h30

VISITES DE TERRAIN

Visite des Halles en Commun (10h30-11h30)

Rennes Métropole et l'aménageur Territoires Rennes vous proposent une visite guidée du démonstrateur de la ville durable Les Halles en Commun ou comment construire la ville sur elle-même en préservant 4 grandes halles typiques de l'architecture industrielle du 20^e siècle.

Visites thématiques au choix (11h30-12h30)

Trois visites thématiques des réalisations de la ZAC la Courrouze (intégrant des réalisations « Ville de Demain ») vous sont proposées :

1. La nature en ville : gestion alternative des eaux pluviales et prise en compte de l'existant
2. La concertation à l'aune de l'urbanisme culturel
3. Les évolutions architecturales du projet à travers les prescriptions énergétiques et bas carbone

12h30-13h00

CONCLUSION DES JOURNEES NATIONALES

13h00-14h00 : Cocktail déjeunatoire

Food-court dans les Halles en Commun